

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE SUR LE CHEMIN DE LA CHOVETTAZ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
DEL2026-028

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La commune des Contamines-Montjoie, compétente sur le réseau d'Adduction en Eau potable engage des travaux de renouvellement du réseau au niveau du chemin de la Chovettaz, suite à plusieurs fuites identifiées sur le secteur.

Pour ce faire, il serait mis en place les éléments suivants :

- Renouvellement et renforcement des réseaux et des branchements existants AEP : 190 ml de canalisation principale en PEHD Ø63mm
- Renouvellement de la partie publique de 16 branchements d'eau potable.
- Renouvellement d'un poteau incendie avec un nouveau positionnement le long de la route du Plan du Moulin
- Assurer les raccordements aux réseaux existants.
- Réaliser une réfection de chaussée en enrobé sur la largeur de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE SOLLICITER une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au taux maximal de 80 % pour un montant total des travaux à hauteur de 165 455,09 euros.

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge avec un minima de 20%.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL202628-DE



En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop and a long horizontal stroke extending to the right. A faint circular stamp is visible in the background.